

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Promesse de versement de la Taxe d'Apprentissage

Base de calcul : Salaires année 2018

CRESFA FORMATION est habilité à percevoir la Taxe sur le Hors Quota, **catégories A et B**.

Les versements doivent être effectués avant le **28 février 2019** auprès de votre organisme collecteur (OCTA).

Si vous souhaitez faire une promesse de versement à **CRESFA FORMATION**, merci de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété.

Votre entreprise :

Raison sociale de l'entreprise :

Secteur d'activité :

Nom du chef d'entreprise :

N° SIRET : Code NAF :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Fax :

Mail :

Responsable Taxe Apprentissage :

Nom : Prénom :

Service / fonction :

Nom du chef d'entreprise :

Tel : Fax :

Mail :

Les raisons de votre soutien :

Partenaire alternance / stage Parent Ancien élève Fournisseur Autre :

Versement par l'intermédiaire de l'organisme collecteur :

Nom de l'organisme collecteur :

Adresse de l'OCTA :

Code postal : Ville :

Le montant du versement que vous souhaitez nous attribuer :€

Veillez à indiquer clairement à cet organisme :

- Les catégories concernées **(A+B) du hors quota**
- L'établissement bénéficiaire : **CRESFA FORMATION - 53, cours Albert Thomas 69003 LYON**
- N° SIRET : **808 637 193 00018** - Code APE : **8559 B** - Numéro UAI : **0694230Y**

Nous vous remercions par avance de retourner ce document à :

CRESFA FORMATION - 53, cours Albert Thomas - 69003 LYON - ☎ 06.01.23.10.03 - ✉ a.levy@sciences-u.fr

Fait le :

A :

Signature et cachet

